SPÉCIMEN · DOCUMENT FACTICE · NE PAS PAYER · EXEMPLE ZENALP

Office des poursuites de Valfictive
Office des poursuites (fictif)

Rue du Tribunal 2
1099 Valfictive
021 000 99 99

Poursuite n° **26 000481 K**
Date **22.09.2026**

Office des poursuites de Valfictive · Rue du Tribunal 2 · 1099 Valfictive

Camille Fictif
Rue du Spécimen 12
1004 Lausanne

Commandement de payer

Poursuite ordinaire par voie de saisie ou de faillite — DOCUMENT FACTICE (office inventé)

PARTIES	
Créancier	Summit Fitness Club Sàrl, Rue du Sport 27, 1020 Renens
Débiteur	Camille Fictif, Rue du Spécimen 12, 1004 Lausanne

CRÉANCE	CHF
Cotisation annuelle 2025–2026, facture SF-25-0931 du 15.09.2025 Intérêt 5 % dès le 01.11.2025	790.00
Frais de rappel	40.00
Frais du commandement de payer (avancés par le créancier)	73.30
Total (hors intérêts)	**903.30**

Le débiteur est sommé de payer au créancier, dans les 20 jours, la somme indiquée, intérêts et frais en sus.

S'il entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier de la faire valoir par voie de poursuite, il doit former **opposition dans les 10 jours** dès la notification du présent commandement, auprès de l'office des poursuites (verbalement ou par écrit).

Paiement : directement à l'office des poursuites de Valfictive, référence 26 000481 K.

DOCUMENT FACTICE — ceci n'est pas un acte officiel et n'a aucune valeur juridique. Il sert uniquement à tester la détection des poursuites dans Zenalp.

SPÉCIMEN · DOCUMENT FACTICE · NE PAS PAYER · EXEMPLE ZENALP